

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 septembre 2022

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Patrice CHAPPELLET, Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMOS, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés : Jean CAILLET (pouvoir à Michel FORAY), Christiane GIRARD (pouvoir à Jean-François CLARAZ)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

- Proposition de vente de bois sur pied – Secteur Les Rochers.
- Dons aux coopératives scolaires.
- Décision modificative pour mouvement de crédits- budget Eau.
- Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement (TAM) 2023
- Autorisation de signature de l'avenant au MAPA concernant les périmètres de protection des captages.
- Demande de remboursement de frais à la Communauté de communes CDS dans le cadre de la mise en péril d'un bâtiment/ruine.
- Projet de mise en place du dispositif Volontaire Territorial Administration (VTA) sur le secteur de la vallée des Huiles.
- Questions diverses :

1. VENTE DE BOIS SUR PIED – SECTEUR LES ROCHERS. (DELIB 2022.05.01)

Une demande avait été déposée au printemps en mairie par M. Gérard GIROD pour acquérir le bois sur pied sur une parcelle communale cadastrée C0782 située aux Rochers. Le conseil municipal avait donné son aval lors de la séance du 21 juillet dernier pour un prix fixé à 90€, Afin de permettre à la commune d'émettre un titre pour encaissement, il est nécessaire de délibérer sur cette vente. Le CM approuve à l'unanimité cette vente au tarif de 90€ à M. GIROD.

2. DONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES (DELIB 2022.05.02)

Il est proposé de reverser les 90€ perçus pour la vente de bois aux coopératives scolaires des écoles de secteur de la commune : Le Bourget en Huile, Presle, SIVU du Castellet. La proposition est approuvée à l'unanimité

3. DECISION MODIFICATIVE POUR MOUVEMENT DE CREDITS- BUDGET EAU (DELIB 2022.05.03)

Il est proposé de faire un transfert de crédit entre l'opération 86 et l'opération 85 afin d'augmenter les crédits alloués aux travaux de périmètres de captage. La délibération est adoptée à l'unanimité.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2315-85 : périmètre de captage | | 10 000.00 € |
| D 2315-86 : maillage de réseau | 10 000.00 € | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 10 000.00 € | 10 000.00 € |

4. FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TAM) 2023 (DELIB 2022.05.04)

Le Maire rappelle les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement.

Le taux vigueur sur la commune depuis 2014 est de 2.5%, il est proposé de le maintenir,

Après délibération, le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Pour rappel, le calcul de la taxe d'aménagement 2022 se fait ainsi :

Surface taxable créée * x valeur forfaitaire (820 €) ** x taux voté par la collectivité
+ Nombre d'installation particulière (exemple : emplacement de stationnement extérieur)
x valeur forfaitaire de l'installation x taux voté par la collectivité

5. AVENANT AU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES (DELIB 2022.05.05)

Le Maire rappelle les travaux réalisés dans le cadre des périmètres de protection des captages de chez Legrand et Les Granges dans le cadre d'un marché à procédure adapté (MAPA) pour un montant de 63 570€ H.T soit 76284€ T.T.C. Il indique qu'au captage de chez Legrand le volume remblayé pour redonner son profil d'origine au versant avant aménagement de la piste forestière traversant le périmètre de protection immédiate avait été sous-estimé dans le projet et, de fait, dans le marché initial. Par ailleurs, concernant le captage des Granges, la superficie d'enrobé a été augmentée quelque peu sur la route forestière (en largeur pour former la cunette latérale).

En conséquence, un avenant au marché a été déposé pour un montant de 5 215€ H.T soit 6 258€ T.T.C. Après délibération, l'avenant est approuvé à l'unanimité

6. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE (DELIB 2022.05.06)

Le Maire rappelle la procédure engagée en 2019 dans le cadre de la mise en péril de la maison Baldeyron, Route de Lonsemard au chef-lieu de la commune de La Table. La commune a pris à sa charge les frais d'avocat et d'expertise pour un montant de 1692.84€. Or, la Communauté de Communes Cœur de Savoie détient, depuis sa création au 1er janvier 2014, la compétence « Logement et Cadre de Vie » et les pouvoirs de police qui en découlent : police de la lutte contre le péril (en vigueur en 2019, au moment des faits) ; police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (en vigueur depuis le 1er janvier 2021)», aussi, la commune demande le remboursement des frais engagés sur ce dossier auprès de la communauté de communes compétente à ce moment-là, soit un montant de 1692.84€. La proposition est approuvée à l'unanimité

19h35 : arrivée de Christiane Girard

7. PROJET DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF VOLONTAIRE TERRITORIAL ADMINISTRATION (VTA) SUR LE SECTEUR DE LA VALLEE DES HUILES. (DELIB 2022.05.07)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un dispositif VTA (Volontaire Territorial Administration) proposé par la commune de Presle sur le secteur de la vallée des Huiles, dont la commune de La Table fait partie. Le volontaire serait recruté sur la commune de Presle qui a des projets de revalorisation de son territoire, mais il est proposé de le mettre à disposition des autres communes de la vallée pour développer ou initier des projets de collaboration intercommunale. Le coût de ce poste estimé à 44644€ sur 18 mois serait pris en charge selon la répartition suivante : 60% (Presle) et 40% (7 communes de la Vallée des Huiles). Soit un coût total pour la commune de La Table de 2551€ (5.7%) répartis de la manière suivante : 2022 : 425€, 2023 : 1702€ et 2024 : 425€.

Un débat s'engage autour de cette proposition demandant des précisions sur la supervision, les missions précises et la clarification du partage du temps entre les communes de la personne engagée.

Certains conseillers demandent de préciser les besoins de la commune.

Enfin il est indiqué qu'il serait judicieux que la personne recrutée vienne de cœur de Savoie

Après discussion, la proposition est acceptée à l'unanimité sous réserve de l'approbation de l'ensemble des communes de la Vallée des Huiles, et que la commune réserve sa participation financière à la réalité du travail qui sera effectué par le VTA,

QUESTIONNNAIRES DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

NON OPPOSITION

Charlène DUBOIS

L'Etraz

transformation garage en chambre

MEO Yannick

Les Curtets

dalle pour une piscine autoportée et petit abri de jardin

EN COURS

DUHAYON Dominique

La Provenchère

Réfection façade

CŒUR Cédric

Les Landaz

Pose de panneaux photovoltaïques

Permis de construire

ACCORDÉ

TOWER CAST

Pic de L'Huile

Construction d'une Antenne 36m

DÉPOSÉ

SORACE Sébastien

Les Etelles

construction d'un garage sur bâti existant

REFUSÉ

SEQUOIA PROJECT

Les Favières

Construction de 2 maisons Jumelées

TRAVAUX

TRAVAUX ACHEVÉS OU EN COURS

- Maillage de réseau- station de pompage : la société CONSTRUCTEL pour le compte d'ENEDIS est intervenue de nouveau pour refaire la cunette route de la Tovire et retirer le matériel restant. une rencontre ENEDIS – CONSTRUCTEL pour faire le point sur les travaux est prévue le 26 septembre. La réception des travaux de la station de pompage est prévue le 30 octobre.
- Déplacement Bassin – Les Portiers : Le bassin des Portiers a été déplacé le long de la route de la Montagne et remis en fonction. Il permet de maintenir une circulation d'eau pour éviter la stagnation sur le réseau d'eau potable. Une plaque en mémoire Jim Sandraz habitant au Portier et bienfaiteur de la commune sera installée prochainement. « le Borniô à Jim ».
- Chemin du CODRA : la visite de la DDT a été réalisée le 6 septembre. Pas d'observation émise.
- Périmètre de protection des captages : il reste à dégager les branches coupées. Le chantier est réceptionné.
- Four communal, prochaines étapes : pose de l'avaloir et de la cheminée.

TRAVAUX A VENIR

- Engazonnement du cimetière : les travaux seront réalisés du 19/09 au 15/10. L'accès au cimetière sera réglementé.
- Entretien des voies communales : programmation en cours, 2 entreprises ont été consultées.
- Défense incendie : le bureau d'étude Baron ingénierie a informé la commune que la ville de Courchevel disposait de 2 cuves inox dédiées à la défense incendie qu'elle n'utilise plus. La commune pourrait être intéressée pour les acheter en vue de la mise en place d'une réserve incendie sur le secteur de Champenet en 2023. Affaire à suivre.

AFFAIRES COMMUNALES

- Qualité de l'eau : plusieurs secteurs de la commune sont concernés par une eau trouble et rougeâtre. La commune a demandé à l'ARS de procéder à des analyses d'eau complémentaires afin de comprendre l'origine du problème. Des purges pourront être réalisées sur certains secteurs.
- Correspondant défense incendie auprès de la Préfecture : Geoffrey Thomas a été désigné.
- Alpage du Champet : Le GAEC du Champet a quitté l'alpage mi-septembre. 2 attaques de loups sont à déplorer et un patou a mordu un randonneur. Un état des lieux du chalet est à prévoir ainsi qu'un inventaire des travaux réalisés.
- Fermeture des routes forestières : la route de Prévieux et la route du Champet (commune du Bourget en Huile) seront fermées à la circulation du 14/09 au 07/10 pour permettre des exploitations forestières
- Vente aux enchères bois sur pied: la parcelle 9 a été vendue à Scierie de Savoie pour 77433€ H.T.
- Renouvellement location – Photocopieur : la commune ne souhaite pas changer de prestataire.
- Biodiversité : Un hôtel à insectes et semences sont à récupérer à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Il sera installée à proximité du four communal. Par ailleurs, la commune a signé une convention graines « végétal local » avec M. Pascal ROUPIOZ en liaison avec l'ONF pour qu'il puisse collecter des graines sur le domaine public.
- Archivage : la mission sera de 30 jours du 9/11 au 16/12. Le matériel est en cours de commande. ATTENTION, la salle polyvalente ne pourra pas être utilisée durant cette période.
- Rentrée scolaire : des membres du Conseil municipal se sont rendu dans les 3 écoles de secteur.

Prévision de la date du prochain conseil municipal : jeudi 20 octobre 19h

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

